

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal de la réunion de Conseil du 12 juin 2024**

Le mercredi 12 juin 2024 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

Présent(s) : 67 - Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK.

Procuration(s) : 17 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ.

Absent(s) excusé(s) : 6 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 28 mars 2024 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2020.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	RESSOURCES ET MOYENS : Grenay : Installation d'un conseiller communautaire Le Conseil prend acte
2	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Réseau Investir en Hauts-de-France / Renouvellement de la Charte pour la période 2024 - 2028 Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Délégation de maîtrise d'ouvrage et convention financière - Quadraparc II Requalification des rues Debeaumont à Bully-les-Mines et de Bully à Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Avion - Parc de la Glissoire - Aire de stationnement - Désaffectation et déclassement Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : ERBM - Avenants aux conventions de cofinancement des études et des travaux du volet urbain des cités minières retenues pour le premier triennal au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) - Cité 10 de Béthune à Sains-en-Gohelle, Cité 4 de Lens et Cité Bellevue Ancienne de Harnes Décision prise à l'unanimité des votants.
6	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Politique de l'Habitat - Délégation de compétence des "Aides à la pierre" - Convention de délégation 2024 - 2029 avec l'État et Convention 2024-2029 pour la gestion des aides à l'habitat privé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) Décision prise à l'unanimité des votants.
7	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Déploiement de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) et de l'Autorisation Préalable de Diviser (APD) à partir du 01.01.2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
8	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs relative au déploiement du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) et du Programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) Décision prise à l'unanimité des votants.
9	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Approbation du budget primitif 2024 de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial « Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme » Solde de subvention 2024 Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. DUQUESNOY, Président de la structure)
10	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Contrat de destination touristique "Lens-Liévin - Hénin-Carvin" Approbation du contrat pour la période 2024-2027 Décision prise à l'unanimité des votants.
11	DEVELOPPEMENT DURABLE : Approbation et publication des Cartographies Stratégiques du Bruit établies sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
12	DEVELOPPEMENT DURABLE : Approbation du projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) resserré autour du périmètre de la métropole lilloise et du bassin minier Décision prise à l'unanimité des votants.
13	DEVELOPPEMENT DURABLE : Appel à Manifestation d'Intérêt Alimentation Durable 2024 Lancement de l'appel à projet Décision prise à l'unanimité des votants.
14	DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023 Le Conseil prend acte.
15	DEVELOPPEMENT DURABLE : Dispositif de paiements pour services environnementaux Convention entre la CALL et les exploitants agricoles bénéficiaires du dispositif PSE Décision prise à l'unanimité des votants.
16	DEVELOPPEMENT DURABLE : Programme érosion Givenchy-en-Gohelle – Loos-en-Gohelle Enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général - Convention pour l'implantation des ouvrages d'hydraulique douce Décision prise à l'unanimité des votants.
17	DEVELOPPEMENT DURABLE : Service Public d'Assainissement Collectif - Révision du règlement de Service Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
18	DEVELOPPEMENT DURABLE : Mise en place de la gratuité des transports en commun à compter du 1er janvier 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
19	DEVELOPPEMENT DURABLE : Prise en charge des abonnements annuels des habitants du territoire du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
20	DEVELOPPEMENT DURABLE : Zone à Faibles Emissions - mobilités (ZFE-m) - Approbation de la non mise en œuvre sur le territoire Décision prise à l'unanimité des votants.
21	DEVELOPPEMENT DURABLE : Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques - Approbation et transmission en Préfecture Décision prise à l'unanimité des votants.
22	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Signature du Contrat de Ville "Engagements quartiers 2030" Décision prise à l'unanimité des votants.
23	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Association "La chance aux enfants" - Soutien financier au projet "Objectif Paris 2024" Décision prise à l'unanimité des votants.
24	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Appel à projets 2025 "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal" Décision prise à l'unanimité des votants.
25	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Participation financière - commémorations du 50e anniversaire de la catastrophe de Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
26	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Accompagnement financier au développement de la Classe à Horaires Aménagés "Musique et Création" - 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
27	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier à Fantine DOUILLY Décision prise à l'unanimité des votants.
28	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Plan lecture pour tous : Mise en réseau informatique et création d'un portail pour les équipements de lecture publique - Modification de l'assiette des dépenses prises en charge de subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Décision prise à l'unanimité des votants.
29	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Création d'un run and bike de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
30	RESSOURCES ET MOYENS : Avenant n°1 à la convention de mandat pour la rénovation de la salle Caullet de Loos-en-Gohelle Décision prise à l'unanimité des votants.
32	RESSOURCES ET MOYENS : Parc des Cytises - Mise à jour du règlement intérieur et du règlement de service Décision prise à l'unanimité des votants.
33	RESSOURCES ET MOYENS : Modification de la délégation du Conseil Communautaire au Président – Organisation de jeux, concours et tirages au sort Décision prise à l'unanimité des votants.
34	RESSOURCES ET MOYENS : Grenay : Modification de la composition de la Commission Attractivité du Territoire Décision prise à l'unanimité des votants.
35	RESSOURCES ET MOYENS : Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Décision prise à l'unanimité des votants.
36	RESSOURCES ET MOYENS : Désignation de représentants - UFR Artois Faculté des Sports et de l'Education Physique et Faculté des Sciences Décision prise à l'unanimité des votants.
37	RESSOURCES ET MOYENS : Représentants à divers organismes : Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération (Agence d'Urbanisme de l'Artois, Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme) Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
38	RESSOURCES ET MOYENS : Participation à la protection sociale complémentaire prévoyance du personnel communautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
39	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet d'instructeur des aides à la rénovation de l'habitat du parc privé Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU)
40	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de chef de service ingénierie financière pour la direction des finances (poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU)
41	RESSOURCES ET MOYENS : Création du poste permanent à temps complet de Directeur Aménagement Ingénierie, Maîtrise d'ouvrage et Mobilité (poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU)
42	RESSOURCES ET MOYENS : Création de 3 postes permanents à temps complet pour la direction aménagement, ingénierie, maîtrise d'ouvrage et mobilité Chef de pôle Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage Chef de service Aménagement et grands projets Chef de service transition énergétique et accompagnement des communes (postes déjà présents au tableau des effectifs) Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU)
43	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de coordinateur pour la direction communication Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU)
44	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation de la délibération du 14 décembre 2023 relative à la création d'un poste permanent à temps complet d'archiviste pour la direction Coordination Mutualisation Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU)
45	RESSOURCES ET MOYENS : Participation financière de la CALL à Artois Mobilité Institution d'un mécanisme de versement d'une subvention de complément de prix Décision prise à l'unanimité des votants.
46	RESSOURCES ET MOYENS : Régularisation des écritures comptables dans le cadre du dispositif des aides à la pierre Opérations d'ordre non budgétaire Décision prise à l'unanimité des votants.
47	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt MAISONS ET CITES - Construction de 15 logements Voie Mirabeau à Loos-en-Gohelle Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU)
48	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - VILOGIA - Acquisition en VEFA de 109 logements Avenue Alfred Maës et Rue Edouard Bollaert (Lallain) à Lens - délibération modificative pour erreur matérielle Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU)
49	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Principal Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. S.ROBERT, Président)
50	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Annexe Action Économique Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. S.ROBERT, Président)

N°	DESIGNATION
51	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Annexe Développement Numérique Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
52	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Annexe Assainissement Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
53	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Annexe Eau Potable Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
54	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Annexe SPANC Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
55	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Annexe Crématorium Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
56	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Annexe Port Fluvial Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
57	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2023 - Budget Principal Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
58	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe Action Économique Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
59	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe Développement Numérique Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
60	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe Assainissement Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
61	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe Eau Potable Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
62	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe SPANC Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
63	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe Crématorium Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
64	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe Port Fluvial Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)

N°	DESIGNATION
65	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal - Vote du Budget Supplémentaire 2024 Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
66	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Action Économique - Vote du Budget Supplémentaire 2024 Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
67	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Développement Numérique - Vote du Budget Supplémentaire 2024 Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
68	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Supplémentaire 2024 Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
69	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Supplémentaire 2024 Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
70	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Service Public de l'Assainissement Non Collectif Vote du Budget Supplémentaire 2024 Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
71	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Crématorium - Vote du Budget Supplémentaire 2024 Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
72	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Port Fluvial - Vote du Budget Supplémentaire 2024 Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU, 0 « abstention »)
73	RESSOURCES ET MOYENS : Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) au Budget Supplémentaire 2024 Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B. CLAVET, M. L. MOMPEU)

Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Mes chers collègues, je vous invite à rejoindre vos places. Nous avons un ordre du jour assez chargé ce soir. Y a-t-il des remarques sur le compte-rendu de notre dernière réunion en préambule ? Non. On peut donc commencer notre réunion de Conseil et je la commencerai en installant Gaston CHOQUENET de Grenay, bienvenue, qui intègre donc le Conseil Communautaire suite à la démission de Julien VOULIOT. Avec cette délibération, il est installé conseiller communautaire et participe aux débats et aux votes de ce soir. Bienvenue ! Nous devons accueillir quelques lycéens ce soir, du lycée Robespierre, qui ont été primés dans le cadre d'un concours mené par le Ministère des Affaires Etrangères mais les jeunes sont souffrants donc on aura l'occasion de les mettre à l'honneur lors d'un prochain Conseil. On engage la délibération n°2 avec comme rapporteur Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Mes chers collègues, Monsieur le Président. Il s'agit de renouveler une charte signée avec le Réseau Investir en Hauts-de-France. Je vous rappelle que Réseau Investir Hauts-de-France regroupe, coordonne les actions de l'ensemble des partenaires qui sont impliqués dans les projets d'implantation de nouvelles entreprises dans les Hauts-de-France. Ils identifient ses porteurs et ils identifient surtout les lieux d'implantation et de développement dans la région des Hauts-de-France de ces entreprises. Il vous est proposé de renouveler cette charte pour la période qui ira de 2024 à 2028.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La délibération n°3.

M. DUPORGE : C'est une délégation de maîtrise d'ouvrage sollicitée à la demande d'ailleurs des maires de Bully-les-Mines et de Liévin suite à l'extension de la Zone Industrielle des Alouettes, suite également à l'extension du Parc d'Activités Quadrarc. Une utilisation de plus en plus importante de la voirie, rue Debeaumont, en particulier par les poids lourds, une dégradation très forte de cette voirie qui n'était pas du tout adaptée à ces poids lourds. Il s'agit donc de requalifier cette voie, d'en assurer le financement à hauteur de 760 000 €, dont une partie est financée par Territoires 62, une partie un peu par les villes de Bully-les-Mines et de Liévin et le reste par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Il est à noter que les villes resteront gestionnaires bien évidemment de l'ouvrage à l'issue des travaux.

M. ROBERT : Parfait. C'est adopté. La délibération n°4, c'est Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : Il s'agit de déclasser un parking en schiste au Parc des Glissoires à Avion de manière à ce qu'on puisse décaler le Ch'ti Parc. Le Ch'ti Parc on a besoin de le décaler puisqu'on a intégré le plan piscine et qu'il y aura une piscine qui arrive non loin de là et il fallait récupérer une petite emprise foncière.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La délibération n°5, c'est Alain ROGER.

M. ROGER : Oui Monsieur le Président. C'est une délibération en vue d'ajuster l'accompagnement financier de la CALL pour les études et les travaux du volet urbain des cités minières du premier triennal au titre de l'ERBM. Dans le cadre des opérations intégrées, l'accompagnement de la CALL est de 10 % du montant total du coût de l'opération. Là, il s'agit pour la cité Bellevue de Harnes, des études opérationnelles qui ont été revues à la hausse avec une augmentation du cofinancement CALL de 1 561,28 €, pour Lens un complément de 3 016,52 € pour l'étude de maîtrise d'œuvre cité 4 et pour Sains-en-Gohelle, c'est un complément de financement de 12 381,46 € pour les travaux au chemin des filatiers et 5 476,86 € pour les études opérationnelles sur le reste de la cité 10. Le but de la délibération est de signer les différents avenants correspondants aux différentes cités.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? C'est adopté. La délibération n°6, François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Monsieur le Président. Comme vous le savez, mes chers collègues, nous sommes délégataires des aides à la pierre depuis 2006. A ce titre, nous attribuons les crédits qui nous sont délégués par l'Etat et par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, bien sûr dans le cadre des orientations gouvernementales, dans le cadre aussi des enveloppes qui sont votées et attribuées à notre territoire. On n'est pas toujours d'accord, vous le savez bien, avec ces orientations et le montant des enveloppes qui n'est pas toujours à la hauteur des enjeux dans notre territoire. Des aides que nous

abondons aussi au regard de notre politique volontariste, notamment vis-à-vis du parc privé. Cela nous renvoie au plan d'actions territorial qui vous avait été présenté par notre collègue Yves TERLAT et que nous avons approuvé. Cette délégation, vous l'avez bien compris, s'inscrit dans le cadre de notre compétence habitat et bien sûr dans la mise en œuvre du PLH qui est exécutoire depuis la fin d'année dernière. Cette délégation nous l'exercerons pendant une période de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 2029. Il vous est donc proposé d'autoriser notre président à signer les deux conventions afférentes avec l'Etat et avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne. La délibération n°7, c'est Yves TERLAT.

M. TERLAT : Pour acter d'un changement de périmètre, en tout cas sur la question du permis de louer, qui intègre deux nouvelles communes, Hulluch et Angres. Pour 6 communes ce sera sur l'ensemble du territoire communal, pour 10 communes ce sera réajustement de quelques rues supplémentaires et 4 communes qui restent à leurs données actuelles. Il s'agit donc de valider cette géographie nouvelle. Il y a besoin d'un délai de 6 mois pour la rendre active. Ce périmètre sera effectif au 1^{er} janvier 2025. Il y a quelques conséquences à cela, c'est une augmentation et une modification de l'appareil derrière. Donc, un nouveau marché puisqu'on va changer de catégorie. Des révisions de partenariats et puis un questionnement sur le mode de financement du permis de louer qui fera donc l'objet de prochaines délibérations si c'est nécessaire pour valider la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025.

M. ROBERT : Merci beaucoup Yves. Sur le principe de la délibération n°7, pas de remarque ? Elle est adoptée et Yves continue avec la 8.

M. TERLAT : C'est un avenant de convention sur le dispositif SARE pour un service d'accompagnement de la rénovation énergétique pour compléter d'une année ce dispositif-là, dans les mêmes conditions qui se passaient dans les années précédentes.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. Merci. Philippe DUQUESNOY pour la délibération n°9 qui nous fait le plaisir d'être avec nous ce soir alors que c'est son anniversaire. En lui souhaitant un bon anniversaire, je lui cède la parole.

M. DUQUESNOY : Merci Monsieur le Président. Approbation du budget primitif 2024 de l'EPIC Lens-Liévin Hénin-Carvin et solde de la subvention 2024. Pour l'année 2024, le Comité de Direction sollicite une subvention d'un montant de 1 202 656 € permettant à l'Office de Tourisme de remplir ses missions. Sachant d'une part que cette enveloppe a été approuvée par le Conseil Communautaire le 28 mars 2024 à l'occasion de l'examen du budget primitif 2024 et que, d'autre part, par délibération du 14 décembre 2023, la CALL a attribué une avance de 500 000 € au profit de l'EPIC. Il vous est proposé d'approuver le budget primitif, bien entendu, et d'attribuer le solde de subvention qui sera d'un montant de 702 656 €.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. Merci. La 10, toujours Philippe.

M. DUQUESNOY : Oui alors là c'est le contrat de destination touristique Lens-Liévin Hénin-Carvin. C'est marrant ça, j'aime beaucoup citer ça, Lens-Liévin, Hénin-Carvin, c'est suite à un grand travail mais le résultat est là ! Alors, pour la période 2024-2027, à l'échelle de la destination Lens-Liévin Hénin-Carvin, le nouveau contrat définit le cadre partenarial permettant d'assurer le pilotage, l'animation mais aussi la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique partagé. Ce travail engagé sur la CALL est étendu depuis février 2024 sur la CAHC et permettra de dessiner une destination historiquement et géographiquement cohérente. Le développement de la destination se structure autour de trois grands axes. Vous avez d'ailleurs les documents qui ont été joints. Trois grands axes, je vais vous les citer, mise en tourisme de l'offre culturelle, patrimoine sportif et gourmande, axe 2 qualifier et fluidifier le parcours client, 3^{ème} axe développement de la notoriété de la destination et mise en marche de l'offre. Le territoire pourra soumettre au fil de l'eau de nouveaux projets d'actions s'intégrant au présent contrat. Il nous suffit d'approuver les orientations de ce contrat de destination sachant que ce contrat de destination sera signé, non seulement par la Région, son bras armé qui est Hauts-de-France Tourisme, par le Département et son bras armé, encore une fois, qui est Pas-de-Calais Tourisme, ensuite par les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin et bien entendu l'Office de Tourisme.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne avec la délibération n°11, Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Oui merci Président. Il s'agit de l'approbation et publication des cartographies stratégiques du bruit établies sur notre territoire de l'agglomération de Lens-Liévin. Cette cartographie a été établie et a fait l'objet d'une présentation aux 36 communes lors du Comité de pilotage du 30 mai 2024 et a recueilli un avis favorable.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 12, Alain.

M. LHERBIER : C'est toujours une approbation, ça concerne le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère, le PPA, réservé autour du périmètre de la métropole lilloise et du bassin minier. Le PPA propose et contient 16 actions. Ces 16 actions sont présentées et détaillées en annexe Monsieur le Président.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. On fait juste un aller-retour avec Geoffrey pour la 13 avant de revenir à Alain pour la 14.

M. MATHON : Bonsoir à tous. Effectivement, une délibération qui concerne le second plan d'actions du SATD qu'on avait voté en 2023 avec la volonté de poursuivre et de rendre accessible surtout économiquement et culturellement l'alimentation durable saine et de qualité. Dans ce cadre-là, le système alimentaire propose une multitude d'actions et dans ce plan d'actions était prévu, on l'a lancé l'année dernière, donc l'idée est de pouvoir le renouveler cette année, un appel à manifestation d'intérêt dimensionné à hauteur de 50 000 € qui permet de développer l'écosystème du SATD mais surtout d'identifier de nouveaux acteurs, des acteurs privés. Tout cela est bien entendu soumis à un cahier des charges et notamment de respect des axes stratégiques du SATD. L'idée c'est d'approuver et de renouveler cet AML.

M. ROBERT : Belle opération. Pas de remarque ? C'est bon. On revient à Alain LHERBIER pour la 14.

M. LHERBIER : Il s'agit du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, le RPQS, de prévention de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023. Le rapport annuel 2023 est annexé à la présente délibération. Il fournit les indicateurs techniques et financiers pour l'ensemble des opérations de prévention, de collecte et de traitement réalisées en 2023. La Commission Consultative des Services Publics Locaux a donné un avis favorable le 21 mai ainsi que la Commission chargée du Développement Durable le 29 mai.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. Pierre SENECHAL, la 15.

M. SENECHAL : Merci Monsieur le Président. La délibération 15, une délibération au top, si j'ai envie de dire, puisque nous serons les premiers au nord de Paris à passer cette délibération. Il s'agit d'un dispositif de paiements pour services environnementaux, convention entre la CALL et les exploitants agricoles bénéficiaires du dispositif PSE. Dans le cadre de son contrat d'action pour la ressource en eau, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin met en place un dispositif de paiements pour services environnementaux, qu'on appellera le PSE. Ce dispositif prévoit de rémunérer pendant 5 ans 50 agriculteurs du territoire qui, par l'amélioration de leurs pratiques agricoles, permettront de participer à la réduction des concentrations en nitrates et en phytosanitaires dans la nappe. L'objet final de la délibération vise donc à approuver les termes de la convention type entre la CALL et les exploitants engagés dans le dispositif, approuve l'application du bonus collectif pour les deux premières années du dispositif et autoriser le Président à signer les conventions avec les exploitants et solliciter une participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

M. ROBERT : Projet innovant et dans l'accompagnement du monde agricole on voit qu'il y a ceux qui disent et il y a ceux qui font. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. Pierre, tu enchaînes avec la 16.

M. SENECHAL : Il s'agit du programme érosion Givenchy-en-Gohelle et Loos-en-Gohelle, enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général, convention pour l'implantation des ouvrages d'hydraulique douce. Dans le cadre de sa compétence érosion, délibération du Conseil Communautaire du 22 mai 2018, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a élaboré un schéma d'aménagement

d'ouvrages d'hydraulique douce sur les communes de Givenchy-en-Gohelle et Loos-en-Gohelle. L'objet final de la délibération vise à approuver le schéma d'aménagement et les termes du dossier de DIG ainsi que les termes de la convention pour l'implantation des ouvrages d'hydraulique douce, autoriser le Président à solliciter le Préfet afin d'ouvrir l'enquête publique préalable à la DIG, autoriser le Président à signer la convention avec chacun des propriétaires et exploitants de parcelles faisant l'objet d'un aménagement d'hydraulique douce et tout document concernant la procédure. Le Maire de Givenchy est d'accord.

M. ROBERT : Le Maire de Loos-en-Gohelle aussi je pense. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet, en complément des deux communes concernées ? La 16 est adoptée. On continue, la 17 Pierre.

M. SENECHAL : La 17, service public d'assainissement collectif, révision du règlement de service. Dans le cadre de sa compétence assainissement, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin exerce le pouvoir de police administrative spécial au travers du règlement de service d'assainissement collectif. Ce dernier définit les prestations assurées par le service et les droits et obligations de l'exploitant et aussi des usagers. L'évolution du cadre réglementaire global et l'importance de l'amélioration de la qualité des raccordements et des rejets pour assurer la conformité des différents systèmes d'assainissement de la CALL rendent nécessaire une mise à jour et une restructuration du règlement de service. L'objet de cette délibération vise donc à approuver le nouveau règlement de service public d'assainissement collectif.

M. ROBERT : Merci beaucoup Pierre. Y a-t-il des remarques ? Non. La 17 est adoptée. On enchaîne avec la 18. Alain DUBREUCQ.

M. DUBREUCQ : Oui merci Président. Bonsoir à chacun. La 18 concerne la mise en place de la gratuité des transports en commun au 1er janvier 2026. Vous le savez, dans notre projet de territoire la CALL mène depuis de nombreuses années une politique ô combien ambitieuse en faveur des mobilités, à l'image de ce qu'on a déjà fait, le BHNS, l'Eurovélo ou les plans de mobilité de zones d'activités et d'administration. Parallèlement à ça, au regard des travaux des groupes d'experts sur l'évolution du climat, il apparaît que le transport en commun est un outil ô combien essentiel de lutte contre le réchauffement climatique et de santé publique en sa capacité à proposer une véritable alternative à l'usage du véhicule particulier. Vous le savez, plusieurs collectivités françaises, on peut citer Dunkerque pas loin de chez nous par exemple, ou européennes, ont expérimenté la gratuité des transports en commun sur leur territoire et ont constaté une augmentation significative de la fréquentation, notamment aux heures de pointe. La gratuité des transports en commun sur le territoire de la CALL s'inscrit donc dans l'objectif de proposer une alternative à l'usage de l'automobile en répondant à un enjeu social auprès de la population en cette période d'inflation ô combien importante.

Parallèlement à ça, Artois Mobilités a renouvelé le contrat de délégation de service public sur son réseau de transports auprès de Transdev Artois Gohelle, au 1er janvier 2024, après une négociation assez âpre. N'est-ce pas, Monsieur DUPORGE ? Ce contrat propose la mise en place de la gratuité du transport en commun moyennant un délai de prévenance d'un an et suivant un coût de mise en œuvre à la fois porté par Artois Mobilités pour 10 millions d'euros hors taxe sur les deux premières années et un coût annuel de 10 millions d'euros en fonctionnement qui seront à répartir sur les trois collectivités qui composent notre syndicat mixte. L'objet de cette délibération vise à approuver le principe de gratuité des transports publics gérés par Artois Mobilités et deuxièmement, bien sûr, de demander l'inscription de cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil Syndical d'Artois Mobilités, qui aura lieu le mardi 25 juin, sur le site du siège de la CAHC à Hénin-Beaumont et présidé par notre Président Laurent DUPORGE. Voilà Président ce que je pouvais dire là-dessus et puis après j'en ai une parallèle pour 2025.

M. ROBERT : Sur la première, j'ai Monsieur CLAVET et puis après Pierre CHERET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Alors évidemment, je ne peux que souscrire à cette délibération. Evidemment, vous aurez mon vote parce que je crois qu'il est important de soutenir les habitants de notre territoire. On ne va pas refaire le tableau. On sait qu'il y a une inflation, on sait qu'il y a la hausse des prix de l'énergie et comme vous l'avez dit dans votre explication, cela va entraîner automatiquement une hausse de la fréquentation de ces lignes-là. Et, ce que je regrette, j'ai beau chercher, je ne le vois pas dans cette délibération, c'est la question de la sécurité. Comment allez-vous sécuriser ? C'est simplement une question. Comment allez-vous sécuriser ces lignes sachant que

gratuité pour tout le monde veut aussi malheureusement parfois dire pour n'importe qui. La question est de savoir comment on va assurer la tranquillité de nos habitants sur des territoires qui, malheureusement, sont déjà touchés par une insécurité grandissante ?

M. ROBERT : Pierre CHERET.

M. CHERET : Oui Président. Une petite réaction avant de dire quelques mots. D'abord, les indicateurs que nous avons de l'ensemble des réseaux qui ont ouvert à la gratuité ont montré que justement cette question de la sécurité avait largement progressé et que c'était, je dirais, pour la plupart de ces réseaux, une situation très satisfaisante. On peut aller sur la page, puisqu'il y a un site qui est dédié à cet effet et qui montre les éléments concrets, chiffres à l'appui, de cette évolution positive sur la sécurité de ces transports collectifs. Alors, sur les éléments avancés et proposés par cette délibération, nous nous satisfaisons bien sûr pleinement. C'est un choix politique partagé et que notre Groupe Communiste avait mis en débat depuis quelques années, pour lequel il s'était mobilisé à plusieurs reprises et est évident aussi après un important travail, comme l'a dit mon camarade juste avant, au cœur d'Artois Mobilités. N'est-ce pas Président ? Débat de la gratuité d'accès au transport collectif que nous avons voulu associer aux réflexions sur l'ensemble des évolutions de toutes les mobilités, à poursuivre bien sûr pour faire face aux enjeux climatiques et leurs conséquences sur les budgets des familles et enfin pour accompagner les importants investissements du BHNS, que nous avons consentis dans le cadre d'Artois Mobilités. Investissements qui méritent qu'on leur donne toute l'efficacité nécessaire. L'enjeu est de taille et supposerait que nous ayons, en même temps que ces engagements pour le bien-être de nos populations, enfin des politiques d'Etat plus conséquentes, plus offensives pour nos services publics du quotidien et appuyer nos agglomérations dans leurs choix d'avenir. Comme vous le savez, nous en sommes très loin.

Or, les problèmes de saturation de nos rocade et voiries, nos problèmes de stationnements et de voiries au cœur de ville, c'est maintenant. Nous sommes lucides, l'automobile ne disparaîtra pas et les débats autour des véhicules électriques nous confirment que cela ne règlera pas toutes les questions. Plusieurs études confirment que l'achat d'un à plusieurs véhicules par famille provient de la contrainte d'usage pour les déplacements domicile-travail. Même si par ailleurs, l'usage se démultiplie pour plein d'autres raisons. Comme l'ont fait avec succès de nombreuses grandes agglomérations avec des résultats probants pour nombre de familles et sur la qualité de l'air et les pollutions, il nous faut aujourd'hui offrir une ou des alternatives à l'usage de l'automobile. Alternative qui pourrait d'ailleurs avoir des résultats nous permettant d'être en dessous des critères contraignants de mise en place d'une ZFE, zone à faible émissions. ZFE dont nous mesurons aussi d'ailleurs, et puisque c'est quand même un débat pour bon nombre de familles, ce qu'auront les impacts d'ailleurs d'achats sur les ménages. Nous mesurons tous que rendre du pouvoir d'achat aux familles dans un contexte du coût de l'énergie prohibitif mais aussi faire reprendre racine à cette culture des transports collectifs dans l'usage quotidien, en particulier dans les moments forts de la journée, peut nous permettre d'avancer vers une offre de mobilité qui ne serait pas sous contrainte mais volontariste.

Nous pensons, et je pense que cela est partagé par tous, que nous devons engager un chantier parallèle à cette gratuité d'accès au bus, c'est celui du réseau complémentaire, qui n'est pas secondaire car tout ne doit pas passer par les lignes BHNS. Il faut, à notre sens, comprendre que les déplacements ne se font plus d'un quartier à un autre en priorité mais de et vers les lieux d'emplois, vers nos zones de quartiers, etc, en relation bien sûr avec nos zones d'activités. L'engagement financier que nous prenons, réparti sur nos trois agglos est à ce prix. D'autant qu'il faut rappeler, que s'adosse à ce versement mobilité, des entreprises en hausse positive de 60 à 72 millions d'euros en 2023 et que cette évolution nous la devons aux effets des augmentations du SMIC et les augmentations de masse salariale des entreprises montrent en cela qu'agir pour de vrais salaires et gagner de l'emploi ne peut que nous aider à faire face à cet enjeu de nos mobilités. Nous voterons, bien entendu, cette délibération et nous saurons prendre notre responsabilité lors du Conseil Syndical du 25. Merci.

M. ROBERT : Merci beaucoup Pierre. Laurent.

M. DUPORGE : Oui, je voulais juste répondre à la question qui a été posée par Monsieur CLAVET. Il a raison de s'intéresser à la sécurité des conducteurs et de celles et ceux qui montent dans les bus. Mais je vais le rassurer, sa préoccupation est la nôtre depuis très longtemps. Effectivement, Pierre l'a dit, c'est un sujet la sécurité, bien évidemment, mais fort heureusement ce territoire, nos conducteurs comme nos passagers sont relativement épargnés lorsqu'on compare notre réseau à bien d'autres réseaux. Je pense que c'est dû à plusieurs choses, d'abord parce que Tadao a son réseau d'agents qui sont là pour veiller à la sécurité des conducteurs et des passagers, parce que Tadao a su passer des

conventions avec les différentes polices municipales pour qu'elles puissent aussi rentrer dans les bus à tout moment. Donc il y a un partenariat long et ancien qui s'est établi qui fait qu'aujourd'hui les choses se passent très bien. Je pense que des faits comme ceux que vous pourriez relatés ont été extrêmement rares, ils sont extrêmement rares, fort heureusement. C'est parce que tout simplement c'est une très très vieille préoccupation et aujourd'hui on en a quelque part un peu les fruits.

Sur la délibération en question, je répondrai comme Président, cette délibération sera donc soumise effectivement au Conseil Syndical du 25 juin prochain. C'est une délibération, on peut le dire, historique, importante pour le territoire, pour ses populations. Les membres du Comité Syndical se prononceront. Je voudrais simplement dire aussi et saluer le travail des équipes d'Artois Mobilités parce que si on en est là aujourd'hui c'est parce que ces équipes ont intégré dans l'appel d'offres, ce n'était pas courant, cette option de la gratuité. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, comme la CAHC l'a sollicitée, comme vous le sollicitez aujourd'hui, cette option pourra être levée, en tout cas discutée et être levée si le Conseil Syndical d'Artois Mobilités donne une majorité à la mise en application de cette gratuité sur le territoire. Alors, il faut un peu de temps parce que l'exemple de Dunkerque nous a aussi montré que mettre en place une gratuité sans préparer les choses correctement, ça marche mais ça crée quelques soucis. Donc on aura un laps de temps pour conforter le matériel, pour acheter des bus supplémentaires parce qu'on sait qu'il y aura une augmentation de la fréquentation, pour organiser les équipes, pour qu'au 1er janvier 2026 effectivement cette gratuité sera véritablement la gratuité, comme on l'a dit. Tout le monde pourra monter dans les bus sans se demander ce qu'il faut accomplir comme démarche, que cette gratuité et que le réseau fonctionne pleinement, efficacement parce qu'il faut effectivement que ça fonctionne pleinement et efficacement. C'est une délibération extrêmement importante que celle que vous prenez aujourd'hui et le vote du 25 juin le sera tout autant.

M. ROBERT : Oui.

M. SENECHAL : Président, juste une seconde. Je voudrais rappeler qu'on s'était aussi engagé prioritairement à ce qu'il y ait des réponses dans le monde rural parce que franchement si en plus c'est gratuit et qu'on ne l'a pas, ça va devenir vraiment très très gênant.

M. ROBERT : C'était dans les propos d'Alain DUBREUCQ tout à l'heure, dans le développement du service mais ça fait du bien aussi de le préciser.

M. SENECHAL : Ça va mieux en le redisant.

M. ROBERT : Voilà, ça va mieux en le redisant et en le confirmant mais en tout cas c'était déjà mis dans les propos de présentation parce que c'est un global. On parle de gratuité qui est un élément de la mobilité. Tout à l'heure, on avait une délibération dans le Bureau Communautaire sur le développement des modes doux avec l'accompagnement de l'ADAV sur les vélos. On est sur une thématique de mobilité à l'échelle de l'agglomération. La mobilité passe par des modes doux comme le vélo, passe aussi par des modes un peu plus structuré comme le bus à haut niveau de service mais aussi comme le réseau de bus qui est déployé et qui va être complété pour essayer aussi de compenser des manques qui ont été identifiés et sur lesquels on peut trouver une solution mais aussi de préparer le projet d'avenir qui est le SERM, parce que c'est aussi comment notre réseau se prépare à la fois à pouvoir irriguer notre territoire mais demain dans l'échéance des dix ans du SERM qui nous est promis de pouvoir aussi alimenter le réseau ferré qui nous amènera de Lille à Arras dans un transport cadencé. On prépare l'avenir et c'est un des éléments de cette stratégie. La délibération n°18, sur la gratuité 2026 est adoptée. On va passer maintenant à 2025. Alain, la 19.

M. DUBREUCQ : Oui c'est vrai qu'il y a une période de latence pour attendre 2026. Donc on a décidé qu'afin de répondre dès à présent aux enjeux sociaux, qui sont bien sûr liés à l'inflation, notre Communauté d'Agglomération propose de procéder à la prise en charge de l'abonnement annuel pour les usagers habitant notre territoire pour l'année 2025. Ainsi, sur la base de justificatif d'habitation auprès de Transdev Artois Gohelle, la CALL procèdera à la prise en charge de ces abonnements. Il y a une convention tripartite entre la CALL, Transdev Artois Gohelle et Artois Mobilités. Le montant maximal du coût pour l'année 2025 s'élève à 3 412 017 €, qui correspond à des montants prévisionnels, bien sûr, par essence lié à la perte de recettes commerciales et des frais de charges administratives liés au dispositif. Donc on vous propose d'approuver la convention tripartite pour la prise en charge de ces abonnements annuels pour nos habitants de la CALL et de signer, Président, cette convention.

M. ROBERT : Merci, c'est le complément. Et donc, dès 2025, avec un mode opératoire différent mais la population pourra toujours avoir ce type de facilité. C'est adopté. Merci à toutes et à tous. La 20, toujours Alain DUBREUCQ.

M. DUBREUCQ : La 20 est un sujet qu'on a déjà évoqué lors de notre séance du 22 juin 2023. Le Conseil a approuvé la démarche tendant à demander au Préfet de Région des Hauts-de-France une dérogation à l'obligation de mettre en place une zone à faibles émissions mobilités sur notre territoire. Au regard des récents résultats sur l'amélioration de la qualité de l'air annoncée lors d'un Comité Ministériel, et également de l'impact sur la population et de poursuivre des engagements vers des solutions alternatives, la CALL souhaite confirmer auprès du Préfet de Région l'inutilité de la mise en place d'une ZFE sur nos 36 communes au 1er janvier 2025 en s'appuyant sur un certain nombre d'éléments positifs. Des valeurs de concentration de pollution inférieures à 20ug/m³, ug c'est les masses de particules par unité de volume d'air, un impact pour un nombre très faible de véhicules sur le territoire de l'ordre de 4 000 qui appartiennent ces véhicules à une frange fragile de notre population, un impact aussi négatif sur l'attractivité de notre territoire, une mise en œuvre complexe et coûteuse et un engagement de la CALL dans une politique de mobilité ambitieuse. Au vu de ces éléments, la CALL propose de confirmer la décision prise en 2023 de ne pas mettre en place une ZFE au 1er janvier 2025.

M. ROBERT : Les délibérations précédentes confirment aussi cette position. Pas de remarque ? C'est adopté. On passe à la 21.

M. DUBREUCQ : La 21, ô combien intéressante aussi. Vous voyez, que des choses positives aujourd'hui. Ça concerne le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Électriques. C'est pour l'approbation et la transmission en Préfecture. Au regard de l'accélération de la dynamique de développement de l'électromobilité, la CALL s'est inscrite dans une logique de coordination et d'anticipation des besoins de maillage en Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques de notre territoire. A travers bien sûr, premièrement le transfert de la compétence sur la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et l'élaboration d'un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharges pour les Véhicules. L'étude du SDIRVE a permis d'établir un diagnostic sur le territoire, de mener une prospective sur la part de véhicules électriques à l'horizon 2026, 2030 et 2035, et de déterminer les besoins à ces différentes échéances en bornes de recharge à installer sur des espaces ouverts au public. Après une phase de concertation auprès des 36 communes, qu'on a menée dernièrement, et des partenaires qui sont la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, la DIR, Enedis et Artois Mobilités, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le document afin de le soumettre au Préfet du Pas-de-Calais. Une fois ce document adopté, les opérateurs de déploiement des bornes pourront bénéficier d'un taux de réfaction de 75 % sur le coût du raccordement électrique jusqu'au 31 décembre 2025. Vous avez en pièce le Schéma Directeur qui fait une quarantaine de pages, très bien fait, c'est monté de la manière la plus cohérente possible.

M. ROBERT : Merci Alain. Ça montre aussi la totalité des champs qui sont investigués par nos équipes et par les équipes du Syndicat Mixte Artois Mobilités sur la question de la mobilité, parce que là, on est aussi sur un sujet supplémentaire et c'est de notre responsabilité aussi de prévoir ce schéma-là, et donc d'offrir cette possibilité telle qu'on l'avait engagée sur la réflexion en fin d'année dernière, en se donnant l'année pour préciser les choses sur la prise de compétence. Pas de remarque ? La 21 est adoptée. La 22 maintenant, avec Alain BAVAY.

M. BAVAY : Merci Monsieur le Président. C'est une délibération qui vise à vous autoriser à signer le Contrat de Ville mais comme c'est le fruit d'un long travail et comme le nom l'indique, c'est un contrat qui va nous engager jusqu'à la fin de cette mandature et une bonne partie de la prochaine puisqu'il se dénomme quartier 2030. Il me semblait intéressant de prendre le temps de vous expliquer un peu ce qu'est ce contrat de ville.

Je vais commencer, tout d'abord, par quelques éléments de contexte puisqu'il faut rappeler que la politique de la ville est une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération. A ce titre, elle pilote le Contrat de Ville le plus important du Département et le deuxième de la région après celui de la MEL. Dès 2019, il a été indiqué une nouvelle ambition qui devait être donnée à cette importante politique publique puisque nous avons décidé collectivement de passer d'une politique de la ville à une véritable politique de cohésion sociale avec, comme corollaire, la mise en relation de nombreux services de la Communauté d'Agglo pour viser à cet objectif-là.

Ensuite, nous avons souhaité une vision partagée et consensuelle des grands enjeux à relever, le Contrat de Ville est le fruit d'une concertation citoyenne, institutionnelle et technique qui a mobilisé 583 personnes.

Enfin, nous pensons que ce Contrat de Ville est le socle et l'ensemblier à partir duquel nous devons nous mobiliser collectivement et efficacement pour changer les conditions de vie des 55 000 habitants concernés. Initialement, le Contrat de Ville précédent était prévu pour 6 ans. Il avait été signé en 2015 mais les échéances électorales, entre autres, et les modifications ministérielles nous ont amenés à le prolonger jusqu'au 31 décembre 2023.

En octobre 2023, nous avons donc sollicité l'accompagnement d'un cabinet d'études, le COPAS, et la CALL a entamé les travaux d'élaboration de ce nouveau contrat 2024-2030 dans une démarche que nous avons voulue véritablement de co-construction. Je pense que ce terme est important. Le 28 décembre, enfin, nous avons eu le décret fixant la nouvelle géographie prioritaire. On y reviendra tout à l'heure.

Pour écrire ce Contrat de Ville, nous avons eu des partis pris. Nous voulons un Contrat de Ville qui se veut être un contrat singulier, pour un territoire singulier. Ces partis pris nous les avons mis sur deux champs. Tout d'abord, le premier, le parti pris de faire autrement. Il nous semblait absolument nécessaire de changer la forme de ce contrat de ville. Nous voulions un Contrat de Ville humble, synthétique, pédagogique et agile. Humble et synthétique parce que nous voulions un document utilisable au quotidien qui nous rappelle les grands enjeux et les démarches pour y accéder. Nous avons voulu un contrat pédagogique justement parce que nous voulions que chacun puisse se l'approprier et chacun puisse œuvrer dans le même sens. Et enfin, un contrat agile parce que cette agilité nous semble vraiment une souplesse indispensable. Il faut que tout ce qui est écrit ne soit pas inscrit dans le marbre et que nous puissions être en capacité de modifier nos objectifs en fonction des évolutions de la situation de nos territoires et surtout de nos quartiers prioritaires.

Ensuite, nous avons voulu inscrire l'élaboration de ce Contrat de Ville, je vous le disais tout à l'heure, dans une véritable démarche de co-construction pour dessiner la stratégie de la CALL en direction de nos 55 000 habitants des QPV. Et enfin, nous avons voulu relever d'importants défis, tout d'abord, la mobilisation du droit commun. Ce droit commun qui est nécessaire car la politique de la ville n'est qu'une politique supplétive et notamment, nous avons voulu également développer la notion de transition écologique qui, à mon avis, est indissociable de la notion de justice sociale. Le deuxième parti pris était celui de faire avec les habitants parce qu'effectivement la CALL porte l'ambition de faire de la cohésion sociale un terrain d'expérimentation de la participation des habitants. La participation des habitants est donc au cœur même de ce Contrat de Ville. Elle constitue une ambition forte en cohérence et dans la continuité de nos engagements antérieurs. C'est donc logiquement que nous avons repris le contenu et les orientations qui sont nés de la réflexion collective précédente, celle que nous avons menée en 2022, sur la redynamisation de la participation citoyenne et notamment au vu du relatif échec de ce qu'on été les conseils citoyens.

Enfin, cette participation des habitants a abouti à la rédaction collective d'une proclamation et la mise en place du Labo de la participation des habitants sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. Donc, ce Contrat de Ville rassemble et nous ressemble autour d'une notion essentielle qui est celle de la solidarité. Vous avez ici quelques exemples illustrés de ce qu'a été cette participation citoyenne et cette co-construction. Je le disais tout à l'heure, 584 participants qui se sont retrouvés autour des « rencontres territoriales » avec 82 personnes. Les rendez-vous du Labo, 287 participants que nous voulions sous formes différentes, dans des lieux différents, nous sommes allés à Wingles, à Avion, à Mazingarbe et à chaque fois sur des temps différents pour essayer de capter un maximum de participation de la population.

Nous avons eu également quatre « groupe technique partenarial ». Et puis également, 5 chantiers participatifs autour de la gouvernance, de la mobilisation du droit commun, du plan d'action, de l'évaluation, de l'observation et des transitions qui ont regroupé en tout 151 habitants. Vous voyez, on a vraiment voulu faire un travail au plus près des besoins des habitants, au plus près des volontés des communes parce que comme nous l'avons toujours dit, même si la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a en charge le pilotage de ce Contrat de Ville, rien ne peut se faire sans l'implication totale et complète des communes en charge des quartiers prioritaires.

Ensuite, nous avons tout à l'heure parlé des territoires d'intervention qui ont été définis au mois d'octobre. Ces territoires d'intervention, finalement, ont relativement peu bougé puisque toutes les communes qui étaient dans le précédent Contrat de Ville sont reprises à l'exception d'une qui en sort, la mienne, et une qui entre, et je pense qu'il y a un Maire dans l'assemblée qui en est très content, c'est celle de Noyelles-sous-Lens.

Ce que je peux vous dire également, c'est que dans la négociation avec l'Etat nous avons eu à faire, mais vraiment, à une très très belle collaboration à la fois du Sous-Préfet à la ville mais aussi du Préfet,

qui ont su faire valoir les intérêts de notre territoire. Et alors que la feuille de route était claire pour chacun des Préfets, pour chacun des contrats, il ne fallait pas augmenter la population concernée par le Contrat de Ville, nous, nous sommes passés de 47 800 habitants à 55 000.

Donc je pense que vraiment on est allé au bout du bout de ce qu'on pouvait obtenir et en sachant qu'à ces 55 000 habitants, on pourra revenir aussi rajouter ce qu'on appelle des territoires vulnérables qui seront identifiés avec des choses très précises et des diagnostics très précis et que l'enveloppe qui est accordée au Contrat de Ville, 2,5% seront consacrés à ces territoires vulnérables. Globalement, un Contrat de Ville qui sera encore plus important que le précédent, sur des quartiers relativement stabilisés, avec l'introduction d'une nouvelle commune, celle de Noyelles-sous-Lens.

Alors, ce Contrat de Ville a été aussi construit autour d'une volonté d'avoir une stratégie d'atteindre un certain nombre d'engagements. Donc, il nous a fallu tout d'abord comprendre, effectivement, parce que la statistique est au début de tout et là nous avons récolté un certain nombre de données froides qui, bien sûr, confirmaient des inégalités qui restent fortes, multiples et qui malheureusement tendent à s'accroître. Il a fallu à partir de ces données froides les confronter avec l'expérience des acteurs du terrain qui, eux, observent des situations qui se dégradent et des basculements dans la pauvreté et bien sûr, et malheureusement, la reproduction des inégalités. Je crois que c'est le premier syndrome sur lequel nous devons combattre au quotidien.

Et puis enfin, nous avons aussi associé des habitants qui, eux, ont insisté sur les enjeux de la santé, de la mobilité, on y revient Monsieur le Président, du vivre ensemble et tout cela grâce au Labo de la participation mais également, on nous a remonté, puisque l'ANCT avait ouvert un serveur internet pour que les populations puissent s'exprimer, et là on est allé sur le champ de la tranquillité et de l'emploi. Alors à partir de tout cela, nous avons pu mettre en place un diagnostic partagé qui nous a permis de réaffirmer un certain nombre de priorités et principes d'intervention. Je pense que vraiment s'il y a une volonté forte qui est portée par tout à chacun, c'est celle de remettre de l'humain dans les quartiers. Cet acteur qu'est l'agent de cité, qui est le service civique, celui qui viendra mettre un petit peu de relation, les services de l'Etat, tout ceux qui peuvent être présents physiquement à l'intérieur du quartier, ça a vraiment été une donnée qui a été très très très forte et sur laquelle nous devons travailler.

Le deuxième, j'en parlais tout à l'heure, c'est de prévenir des risques de basculement et agir sur des moments clés et des moments charnières parce qu'on sait très bien que le basculement dans la très grande pauvreté fait partie d'un processus et qu'il y a des stades où il est encore temps d'intervenir et en les identifiant correctement on peut, effectivement, éviter un certain nombre de dégradations de situation.

Ensuite, à l'inverse et on connaît les situations de dégradation mais il faut aussi travailler sur la notion de parcours puisqu'un certain nombre de nos habitants en très grande difficulté peuvent s'insérer dans un parcours, dans un parcours promotionnel de l'emploi, dans un parcours promotionnel du logement et que là également il faut qu'on soit présent à tous les moments. Et puis enfin aborder les personnes comme les quartiers de manière globale pour sortir de la clé d'entrée thématique. On a eu trop souvent la volonté de traiter d'un côté la santé, de l'autre côté les mobilités, de l'autre côté l'emploi et je pense qu'il faut avoir une vision à 360 degrés du quartier et de ses habitants pour pouvoir agir de façon plus opérante. Le troisième point c'est agir. C'est définir notre stratégie qui nous permettra d'agir et on a défini trois piliers. Le premier, prévenir et repérer, j'en parlais tout à l'heure. Le deuxième agir. Le troisième coopérer parce qu'effectivement la notion de réseau dans le traitement de la grande difficulté sociale est absolument indispensable.

A partir de ces trois piliers, on a défini 12 ambitions thématiques et surtout également 2 enjeux transversaux qui sont d'une part la transition écologique, parce qu'aujourd'hui c'est indispensable, et n'oublions pas que les premières victimes du réchauffement climatique, les premières victimes des désordres climatiques seront les habitants de nos quartiers, et donc c'est un élément à traiter tout de suite et à prendre en considération dans toutes les politiques que nous allons mettre en place. Et puis également, la participation des habitants, qui nous semble l'alpha et l'oméga d'une politique vertueuse sur nos territoires en matière de lutte contre les inégalités. Voilà pour ce qui est de la préparation. Maintenant, on a mis en place un mode d'emploi du contrat, au niveau du pilotage, de l'animation, des plans d'actions et l'évaluation. On a voulu également un schéma de gouvernance repensé pour donner justement la place aux habitants et être plus efficace dans la mobilisation du droit commun.

Donc, en termes de nouveautés par rapport à ce qui existait précédemment, on a mis en place le Labo de la participation des habitants qui va intégrer la gouvernance. Je pense que là également il nous paraît indispensable que les grandes décisions que nous prenons, les évaluations que nous allons faire, et bien ces habitants puissent y être associés et par le vécu de ce Labo de la participation des habitants, on puisse associer un certain nombre de représentants qui viendront nous donner la parole de ces habitants. On ne veut absolument plus de cette démarche descendante qui pouvait être perçue comme telle dans les quartiers, on veut vraiment une démarche ascendante et puis aussi nous appuyer sur

quelque chose qui nous paraît essentiel, l'expérience des habitants, l'expertise du terrain qu'ils peuvent nous apporter et tout cela dans le travail qui sera mené tous ensemble avec l'Etat, la Région, le Département, la CAF et les directions thématiques de la CALL. Dernière chose, on mettra en place une instance spécifique à la mobilisation du droit commun parce qu'à chaque fois on nous dit « oui oui, il faut mobiliser le droit commun » et puis quand on demande comment il a été mobilisé le droit commun, on n'arrive pas à avoir de réponse. Là, on souhaite mettre en place un hackathon du droit commun et tous les ans on fera le bilan avec les services de l'Etat, les services du Département, les services de la Région pour savoir ce que chacun a fait par rapport aux engagements qui avaient été pris, ce qui a été tenu, ce que l'on peut améliorer et comment on peut aller plus loin. Voilà vraiment cette exigence nouvelle à l'intérieur du Contrat de Ville d'avoir des engagements et de s'y tenir, nous semble un élément très très important et donc, vraiment, la volonté c'est de mettre tout le monde ensemble à la tâche pour une véritable transformation sociale de nos QPV.

Dans tout ce travail qui a été mené, je tiens vraiment à remercier très très chaleureusement bien sûr la Direction de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération, qui s'est dépensé sans compter pour pouvoir mener à terme ce travail, mais je dois aussi Monsieur le Président y associer les directions des services de la Communauté d'Agglo. Je le disais, depuis 2019, on a voulu les associer et chacun a apporté sa pierre à l'édifice. On ne peut pas parler de développement économique si on n'a pas en tête le développement social des quartiers. On ne peut pas parler de culture si on n'a pas les mêmes choses en tête. On ne peut pas parler de sport si on n'a pas ça non plus dans la tête. On ne peut pas parler habitat, logement, si on ne s'intéresse pas aux quartiers politique de la ville en priorité. Tout le monde a joué le jeu et je tiens vraiment à remercier l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération. Je devais terminer mon propos, à tous les partenaires qui ont permis l'élaboration de ce Contrat de Ville, ils sont nombreux et je pense que c'est important de les associer et de les mettre en valeur, notamment toutes les communes mais aussi tous les services de l'Etat, du Département, de la Région et de l'Agglo, je le disais.

Je devais terminer mon propos en vous donnant un beau rendez-vous à Noyelles-sous-Lens dans quelques jours pour la signature du Contrat de Ville. Malheureusement, l'actualité électorale impose au Préfet qui doit venir signer ce Contrat de Ville, une période de réserve, et donc malheureusement avant le 2^{ème} tour des élections législatives, il ne sera pas en capacité de pouvoir signer ce Contrat de Ville. J'espère que dans les tous premiers jours, au 2 juillet, dès le deuxième tour de l'élection législative terminé, Monsieur le Préfet retrouvera un peu de liberté et pourra venir signer ce Contrat de Ville parce que c'est vraiment un élément important. Le fait que ça ne soit pas signé ne va pas nous empêcher de travailler mais je pense que c'est un temps formel que beaucoup de gens attendent. Je sais qu'il y a des représentants des associations au fond de la salle et je pense que tous ensemble, grâce à ce Contrat de Ville, nous allons tout mettre en œuvre pour que la situation des quartiers prioritaires du territoire, non seulement, arrête de se dégrader mais aussi s'améliore singulièrement. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci Alain pour ce rapport complet. Ce serait même dommage de signer dans les premiers jours de juillet avec une période de vacances scolaires qui va s'enchaîner sans mettre en phase vraiment ce qui a été présenté et l'ampleur que l'on veut donner à ce nouveau Contrat de Ville. On regardera la meilleure date mais pour être sûr d'être à la hauteur du travail engagé dans la médiatisation et dans la signature officielle de ce contrat. Donc s'il faut reporter, peut-être début septembre, pour être sûr de s'assurer la présence d'un plus grand nombre, ça sera peut-être plus simple aussi, parce que je sais que l'agenda du Préfet s'allège en ce moment mais va vite se remplir dans la foulée. Pas de remarque ? Merci beaucoup. La délibération 22 est adoptée et donc on enchaîne. Toujours Alain, pour la 23.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Je serai un petit peu moins long. Bien sûr, pendant mon laïus, ma tablette s'est éteinte. La délibération n°23, encore un moment important pour la Communauté d'Agglomération puisque nous avons reçu, dans cette même salle, Gervais MARTEL pour venir nous présenter le projet de son association La chance aux enfants, dans le cadre du projet « Objectif Paris 2024 ». Les Jeux Olympiques rapprochent un peu plus chaque jour et chaque jour on a la volonté de participer à cette grande opération d'envergure qui doit emmener 15 000 jeunes de la région, habitant les QPV, aux Jeux Olympiques ou Paralympiques. Là aujourd'hui, il s'agit de terminer la contractualisation avec l'association La chance aux enfants. On a fait le recensement de l'ensemble des besoins dans les communes. On s'était mis d'accord pour que la Communauté d'Agglomération participe à parité avec les communes sur le financement du transport pour les déplacements. Ceux-ci ont été forfaitisés et aujourd'hui le nombre de jeunes du territoire qui vont participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques est stabilisé et donc on peut dire qu'on va apporter une subvention de

40 500 € à l'association La chance aux enfants, pour l'organisation du transport, pour la participation de nos jeunes à ces épreuves olympiques. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : 27 bus qui permettront aux jeunes d'aller sur les sites olympiques. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. On enchaîne avec la partie actions culturelles avec Christelle sur la 24.

Mme BUISSETTE : Merci Président. La première délibération concerne l'appel à projets 2025, reconduction pour une 4^{ème} édition d'un appel à projets soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal. Les trois premières éditions ayant vécu un succès considérable puisque cet appel à projets a permis de soutenir 19 manifestations. Il vous est donc proposé de reconduire cet appel à projets avec une enveloppe budgétaire de 100 000 € pour cette année 2025.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 25.

Mme BUISSETTE : Il s'agit d'apporter une participation financière à la ville de Liévin pour la commémoration du 50^{ème} anniversaire de la catastrophe de Liévin. Il est proposé d'apporter cette aide pour cette commémoration à hauteur de 42 000 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 26.

Mme BUISSETTE : Il s'agit de la reconduction de l'accompagnement financier au développement de la classe à horaires aménagés musique et création au collège Michelet de Lens, en lien bien sûr avec le Conservatoire à rayonnement municipal Frédéric CHOPIN de Lens. Il est donc proposé de poursuivre l'engagement, débuté l'an dernier, sur la création de cette CHAM avec l'accompagnement d'élèves de 6^{ème} et donc de poursuivre cet accompagnement avec l'évolution du cursus scolaire et d'ouvrir également une nouvelle session pour les 6^{èmes} qui vont arriver à la rentrée 2024. Il est proposé d'accompagner cette CHAM à hauteur de 24 000 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 27.

Mme BUISSETTE : Alors, situation un peu atypique d'une demoiselle qui vit sur notre territoire, qui a fait toutes ses études sur Liévin, Mademoiselle Fantine DOUILLY, qui aujourd'hui, avec beaucoup d'intérêt et de fierté pour notre intercommunalité, nous fait découvrir un cursus assez particulier puisque cette dame, après des études sur Liévin et des études de sciences politiques en France et à l'étranger, se démarque grâce à sa passion pour le chant lyrique pour lequel elle a été acceptée dans une école prestigieuse de New-York, un conservatoire à renommée internationale. Il est donc proposé par l'intermédiaire de cette délibération d'accompagner son cursus scolaire et notamment sa formation avec un soutien financier à hauteur de 1 000 €. Bien sûr, en contrepartie, cet accompagnement exceptionnel, l'engage à permettre à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin la valorisation de notre territoire grâce à la mise en lumière de sa progression et de sa réussite et aussi de promouvoir un parcours atypique auprès des jeunes de notre territoire.

M. ROBERT : Parcours d'excellence. Pas de remarque ? C'est adopté. On continue, Christelle la 28.

Mme BUISSETTE : La 28 concerne la révision du plan de lecture pour tous. Une petite modification de l'assiette des dépenses prise en charge. Lorsque nous avons délibéré en ce sens en Conseil Communautaire du 28 mars dernier, nous avons sollicité la DRAC pour un accompagnement financier dans le cadre de la mise en réseau et de la création d'un portail pour les équipements de lecture publique. Il nous faut revoir un petit peu cette assiette de dépense puisque la DRAC nous a annoncé ne pas prendre en charge la maintenance et les hébergements annuels ainsi que les garanties et renouvellement des postes informatiques de moins de 5 ans dans les bibliothèques. Il convient de revoir ici le plan de financement et pour lequel la DRAC nous subventionnera quand même à hauteur de 45 %, ainsi que le Département à hauteur de 35 % avec, bien sûr, une prise en charge par la CALL des finances afférentes aux dispositions énumérées précédemment de non prise en charge par la DRAC.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On adapte le désengagement de l'Etat. Pas de remarque ? C'est adopté pour la 28. La 29, Laurent POISSANT.

M. POISSANT : Merci Président. Création d'une nouvelle manifestation, d'une nouvelle discipline sur l'agglomération, un run and bike. Dans le cadre de l'animation de la Chaîne des Parcs et de l'Eurovélo,

un renforcement de la position de l'agglomération comme destination sport de nature, la promotion de la qualité de vie sur le territoire en offrant une nouvelle offre sportive et afin de développer le sport pour tous, il est proposé d'organiser un run and bike. La première édition serait organisée le 12 octobre 2024 au départ du Parc des Glissoires à Avion. Un run and bike c'est quoi ? C'est la course et le VTT, une discipline qui se fait par deux. La première édition se déroulera donc au Parc des Glissoires et sera adressée à 600 participants sur différents parcours avec une cotisation de 6 € à 10 €. Le budget prévisionnel est de 10 500 €. Les recettes attendues sont de 4 500 €, 1 500 € liés aux frais d'inscription, 3 000 € de subvention du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, soit un coût pour l'agglomération de 6 000 €. Je tiens à souligner, justement, l'engagement du service des sports par rapport à la création de cette nouvelle manifestation, ce nouvel évènement, sur notre aggro.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Là aussi, en complément des trails, on voit qu'on est aussi Terre de Jeux, mais au-delà des Jeux Olympiques, terre de sports de façon permanente. Pas de remarque ? C'est adopté. La 30, c'est André.

M. KUCHCINSKI : Cette délibération concerne Loos-en-Gohelle pour le projet de rénovation énergétique de la salle Caillet de la commune de Loos-en-Gohelle et s'inscrit dans le cadre de la convention du service commun transition durable et aide aux communes, au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire et spécifique, auquel la commune de Loos-en-Gohelle a adhéré en 2022. Cette délibération a pour objet de modifier les coûts de cette opération à un montant de 1 207 008,24 € du fait de l'augmentation du coût porté. Le coût des travaux est maintenant porté à 884 809,30 € et de préciser que la consultation des marchés se fera selon un allotissement. Il s'agit donc, Monsieur le Président, de vous autoriser à signer cet avenant et à signer également les marchés de travaux.

M. ROBERT : C'est adopté. La 31, André.

M. KUCHCINSKI : La 31 ressemble à la 30 mais il s'agit, cette fois, de la commune de Servins dans le cadre d'un projet de construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire à Servins. Cette délibération, comme la précédente, a pour objet d'augmenter le coût de cette convention à un montant de 1 621 357,42 € HT, soit 1 964 064,85 € TTC portant ainsi le coût des travaux à 1 274 213 €, soit une valeur TTC de 1 529 055,60 € et de préciser que la consultation des marchés se fera par allotissement. Comme précédemment, il s'agit de vous autoriser à signer l'avenant et à signer les marchés de travaux. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. André va rapporter également la délibération n°32.

M. KUCHCINSKI : Il s'agit de la mise à jour du règlement intérieur et du règlement de service concernant le Parc des Cytises. Vous disposez en annexe du changement des horaires, horaires qui concernent la période hivernale et la période estivale. Ces horaires sont différents. On projette donc pour la période hivernale une ouverture du 1^{er} octobre au 31 mars du lundi au dimanche de 10h30 à 17h00. Par contre, pour la période estivale, du 1^{er} avril au 30 septembre, une ouverture de 10h30 à 19h00. Voilà, concernant cette modification et cet ajustement.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. On enchaîne toute une série de délibérations de Christian PEDOWSKI en commençant par la 33.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président. Mesdames et messieurs, chers collègues, c'est la modification de la délégation du Conseil Communautaire au Président pour l'organisation de jeux concours et tirages au sort. Dans le cadre des délégations du Conseil au Président, il convient de vous permettre, Monsieur le Président, d'organiser des jeux concours et tirages au sort pour les évènements et manifestations se déroulant sur notre territoire et dont nous disposons de places et ce, dans l'optique d'en faire bénéficier nos habitants.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 34, Christian.

M. PEDOWSKI : C'est la modification de la composition de la Commission Ressources et Moyens. Dans la suite de l'installation de notre nouveau collègue, Monsieur Gaston CHOQUENET, comme conseiller communautaire de la ville de Grenay, il y a lieu de procéder à des modifications au sein de nos instances. Ce dernier siègera au sein de la Commission Ressources et Moyens.

M. ROBERT : Merci. C'était pour la 34. La 35, même thématique.

M. PEDOWSKI : Toujours dans la modification de la Commission. Il y a lieu de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de désigner Monsieur Gaston CHOQUENET comme suppléant.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 36.

M. PEDOWSKI : Toujours pour Monsieur Gaston CHOQUENET. Il y a lieu de modifier notre représentation à l'UFR Faculté des Sports et Faculté des Sciences et de désigner Monsieur CHOQUENET suppléant.

M. ROBERT : C'est fait. Merci. La 37.

M. PEDOWSKI : Il convient de modifier la représentation au sein des organismes associés, de désigner Monsieur SPRIMONT au sein de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois et Monsieur CHOQUENET comme suppléant au sein du Comité de Direction de Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme.

M. ROBERT : C'est adopté. La 38.

M. PEDOWSKI : C'est notre participation à la protection sociale complémentaire prévoyance de notre personnel communautaire. Cette délibération vise à revaloriser à compter du 1^{er} juillet prochain notre participation financière à la protection sociale complémentaire prévoyance du personnel. L'objectif étant de poursuivre la démarche visant à accompagner les agents percevant les rémunérations les plus modestes dans un contexte particulièrement tendu et de leur permettre la souscription au dispositif de protection proposé.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On a toute une série de la 39 à la 43 sur les évolutions de recrutement.

M. PEDOWSKI : Avec un regroupement et votre autorisation Monsieur le Président. C'est de la création et des ajustements de postes. En raison de la montée en puissance de l'agglomération, d'une volonté politique forte et affirmée d'être au cœur de l'accompagnement des projets du territoire et des communes, de maintenir une solidarité forte sur le territoire avec comme seule ambition de maintenir un niveau d'investissement élevé au service du développement et de l'attractivité de notre agglomération, de rester mobilisé pour la qualité de vie de ses habitants, il est proposé la création de différents postes comme suit :

- un instructeur des aides à la rénovation de l'habitat du parc privé,
- un chef de service ingénierie financière pour la Direction des Finances, il s'agit ici d'une modification de l'organigramme,
- un directeur aménagement, ingénierie, maîtrise d'ouvrage et mobilités, là on est dans la prévision d'un passage en CDI de l'agent qui, lui, est déjà en place,
- un chef de pôle ingénierie et maîtrise d'ouvrage, il s'agit ici d'une régularisation et repositionnement avec une modification de notre organigramme,
- un chef de service aménagement et grands projets, régularisation et repositionnement également avec modification de l'organigramme,
- un chef de service transition énergétique et accompagnement des communes, là c'est une régularisation aussi avec toujours repositionnement avec une modification de l'organigramme,
- un coordinateur pour la Direction de la Communication afin d'assurer la réalisation des tâches administratives et logistiques, notamment la rédaction et le suivi des marchés publics, également de contribuer activement aux logiques de communication interne en liaison avec le service dédié, nomination suite à un concours de l'agent en place.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur PEDOWSKI. Monsieur CLAVET ? Une demande de vote. Donc, des 39 à 43. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? Les délibérations sont adoptées. Ça me permet aussi de vous remercier Monsieur PEDOWSKI pour l'animation des différents Comités Techniques et réunions avec les instances syndicales de l'assemblée mais, en même temps, avec la Direction des Ressources Humaines parce que là on voit aussi le travail de fourni, des réajustements permanents que vous présentez au sein du Conseil. On enchaîne, Christian toujours, avec la 44.

M. PEDOWSKI : Merci Président. Ajustement d'un poste, toujours dans le même registre. Il s'agit cette fois d'actualiser la délibération prise le 14 décembre dernier, relative à la création d'un poste d'archiviste.

M. ROBERT : On met au vote la 44. Vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours deux. La délibération est adoptée. La 45, c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président. Il y a eu un long débat tout à l'heure sur Artois Mobilités. Là, nous ne sommes pas tout à fait dans ce cadre. Il s'agit d'une délibération à caractère technique qui vise à respecter, faute de quoi nous serions privés du remboursement de la TVA, les conditions qui ont permis l'élaboration d'un accord avec Artois Mobilités et qui fait en sorte que nous puissions percevoir la TVA à hauteur de 8 millions d'euros en 2022. Pour cela, il faut remplir une condition qui veut que les recettes et les dépenses soient équilibrées à hauteur de 10 %. Pour cela, il s'agit, sans que ça ait d'influence globale sur l'équilibre de notre budget, de vous autoriser à approuver le mécanisme de versement de la subvention de complément de prix de la part de la CALL, visant à soutenir la politique tarifaire aujourd'hui du Syndicat Mixte Artois Mobilités. Préciser que le niveau de la subvention annuelle de complément de prix, au titre de l'exercice 2024, sera défini au moment de la détermination de la participation annuelle de la CALL sur appel d'Artois Mobilités, sur la base des critères établis pour son calcul et déterminé par l'article 17 des statuts d'Artois Mobilités. Cela sera réparti entre les membres ayant accepté le principe de mécanisme des compléments de prix et n'aura pas pour effet d'augmenter le niveau de participation de la CALL à périmètre de service et conditions tarifaires constants. C'est purement technique. On a évoqué ça en Commission. Ça paraît compliqué mais c'est avec l'Etat, donc c'est toujours un peu compliqué, surtout sur la TVA. La TVA est due ou elle n'est pas due. Il n'y a pas de capacité d'apprécier.

M. ROBERT : A priori, tout le monde est d'accord. On enchaîne Jean-Marie. La 46.

M. ALEXANDRE : Ensuite, il s'agit de régulariser des écritures comptables dans le cadre du dispositif des aides à la pierre. Il s'agit, pour nous, de régulariser les opérations qui avaient été mal ciblées par l'Etat puisque nous ne pouvons pas amortir les opérations dans la mesure où nous servons dans ce dispositif que de tiroir-caisse. C'est-à-dire qu'on reçoit la subvention et ensuite on la reverse. Donc à partir de là, nous n'avons pas à amortir ces sommes. Ça rappelle simplement que les imputations dans nos livres doivent correspondre à cette disposition.

M. ROBERT : Parfait. C'est adopté.

M. ALEXANDRE : Purement technique. Pas de répercussion sur nos finances.

M. ROBERT : Merci. La 46, c'est bon. 47, toujours Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Nous sommes dans ce qui est un classique, toujours apprécié, les garanties d'emprunt. Maisons et Cités, construction de 15 logements à Loos-en-Gohelle. Nous avons les garanties d'emprunt pour Vilogia, acquisition en VEFA, donc vente en état futur d'achèvement, de 109 logements avenue Alfred Maes et rue Edouard Bollaert, établissement Lallain, à Lens, délibération modificative pour erreur matérielle. Ça a déjà été voté mais la précision qui était apportée n'était pas suffisante donc c'est une correction.

M. ROBERT : On met au vote les deux délibérations 47 et 48. Vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours deux. Pas de vote contre ? C'est adopté. Je vais laisser la présidence de la séance à Laurent DUPORGE pour les délibérations concernant les comptes administratifs à compter de la 49.

M. DUPORGE : Mes chers amis, après avoir vérifié auprès des services que Monsieur le Président a donc bien un bandeau sur les yeux pour qu'il ne puisse voir personne et un casque de musique sur les oreilles pour qu'il ne puisse entendre personne. Ça a été bien vérifié Monsieur le Directeur ? Très bien. Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, nous allons donc passer aux délibérations 49 à 56. Le rapporteur est Philippe LA GRANGE. Je lui laisse le micro.

M. LA GRANGE : Pour les délibérations, on vous a préparé une petite introduction. Avant de commencer, rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2022 la CALL a adopté le référentiel M57 pour les budgets à caractère administratifs comme le prévoit la réglementation, à savoir pour le budget principal,

le budget action économique et le budget développement numérique. Pour ces budgets, les comptes 2023 seront repris comme en 2022 dans un compte financier unique, le CFU.

Les autres budgets, eau potable, assainissement, crématorium, port fluvial et service public assainissement non collectif, restent soumis au référentiel M14 et font donc toujours l'objet d'une double production d'informations dans les comptes de gestion d'une part et dans les comptes financiers de l'autre. La concordance des résultats 2023 retracés dans ces différents documents avec des comptes tenus et arrêtés par le comptable public a été préalablement vérifiée et contrôlée. Leur approbation est donc soumise au vote de l'assemblée délibérante, de même que la reprise et leur affectation du cadre du budget supplémentaire 2024.

Ces précisions ayant été apportées, le moment est venu de vous présenter une synthèse des comptes de la CALL arrêtés au 31 décembre 2023. Le total des dépenses 2023 pour l'ensemble des huit budgets représente 218,6 millions d'euros. 89 % sont consacrés aux budgets principal, action économique et développement numérique pour un montant de 194 millions. Les budgets de l'eau et de l'assainissement représentent ensemble les quelques 11 % restants, étant entendu que le poids relatif des autres budgets crématorium, port fluvial et SPANC représentent ensemble à peine 0,5 % du total. Les dépenses de fonctionnement représentent 66 % des dépenses totales. Elles ont progressé à un rythme de +5,6 %, soit + 7,7 millions d'euros, légèrement supérieur à celui de l'inflation arrêté pour 2023 à + 5,02 %. Les dépenses d'investissement représentent 73,4 millions d'euros dont 57,5 millions d'euros de dépenses d'équipement. Elles sont en baisse relativement significative du fait de l'achèvement en 2022 de grosses opérations sous mandat réalisées pour le compte des communes. Au niveau d'investissement de 57,6 millions d'euros en 2023 en baisse sensible et un niveau d'épargne brute et d'épargne nette globalement stables. Un encours de dette en baisse conjoncturelle de - 16 millions d'euros et une capacité de désendettement consolidée qui s'améliore conjoncturellement fin 2023 à 4,8 années. S'agissant des principaux indicateurs financiers, un niveau d'investissement pour le seul compte de la CALL, stabilisé à 47,5 millions d'euros. Des niveaux d'épargne également stabilisés à 23,6 millions d'euros, notamment pour l'épargne nette. Un encours de dette et une capacité de désendettement qui se sont améliorés significativement et de manière conjoncturelle en 2023.

Attardons-nous à présent sur le résultat de clôture consolidé 2023. Celui-ci s'établit au 31 décembre 2023 à 26,9 millions d'euros marquant un recul de 3,6 millions d'euros, soit -11,8 %. Ceci s'explique notamment par l'évolution plus rapide des dépenses globales de fonctionnement par rapport aux recettes à hauteur de 4,4 millions d'euros. A propos des recettes réelles de fonctionnement, à présent on peut noter que les recettes fiscales qui augmentent de +3,7 millions d'euros en 2023 ne représentent plus qu'un quart des recettes réelles de fonctionnement de la CALL suite aux dernières réformes de l'Etat. La part des dotations et participations représentant quant à elles 55 % des recettes réelles de fonctionnement et progressent également de 3 millions d'euros. Du côté des dépenses, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé en 2023 de 7,7 millions d'euros pour près de 60 %, 4,5 millions d'euros, cette augmentation concerne les charges à caractère général, sensibles à l'inflation. Pour 20 %, 1,7 million d'euros, cette augmentation est due à l'augmentation de la masse salariale. Le niveau de celle-ci restant néanmoins toujours inférieur au niveau moyen observé sur le plan national pour des agglomérations de la taille de la CALL. Enfin, pour 10 %, 0,7 million d'euros, cette augmentation provient des différentes participations, subventions versées par la CALL aux organismes extérieurs comme, par exemple, le SDIS ou les associations.

A présent, regardons ce qu'il s'est passé en 2023 côté investissement. Au niveau des recettes tout d'abord, compte-tenu du volume des investissements en 2023, le niveau global de taux de financement s'est maintenu à un niveau satisfaisant proche de 40 millions d'euros. Il représente 56 % du total des recettes d'investissement. Par ailleurs, l'optimisation du fonds de roulement a permis un recours limité à l'emprunt pour un montant de 4,2 millions d'euros ne représentant que 6 % des recettes totales. Quant aux quatre recettes, notamment les subventions reçues et le FCTVA, elles représentent 20 % du total des recettes d'investissement 2023 pour un total de 13,8 millions d'euros. Du côté des dépenses d'investissement à présent, les opérations sous mandat effectuées pour le compte des communes ont baissé en 2023 de 16,4 millions d'euros en raison de l'achèvement en 2022 de plusieurs grosses opérations, piscine de Lens et déchèterie de Souchez notamment. Quant aux montants des dépenses d'investissement pour le seul compte de la CALL, il est resté quasiment stable, n'enregistrant qu'une légère baisse de 0,5 millions d'euros à hauteur de près de 47,5 millions d'euros.

Attachons-nous maintenant à l'affectation des dépenses aux différentes politiques publiques menées par notre collectivité. Tout d'abord, il faut souligner que les $\frac{3}{4}$ des dépenses sont appliquées directement aux politiques publiques menées par la CALL. Si on ajoute les opérations réalisées pour le compte des communes et la masse salariale des agents communautaires, **tout ça** affecté à la réalisation de ses politiques publiques, ce taux atteint 85 % du total des masses globales, ce qui est significatif. Enfin, si l'on observe l'affectation par politique publique des moyens financiers de la CALL engagés en 2023 sur

ces différentes politiques publiques, on peut relever que le développement durable reste le premier poste d'intervention de la CALL avec 68,2 millions d'euros, soit 42,5 % du total des dépenses. En son sein, la politique de gestion de déchets reste le principal poste de dépenses avec 43,7 millions d'euros, ensuite l'investissement pour 10,5 millions d'euros, le transport et les mobilités pour 6,6 millions d'euros, l'eau potable pour 4 millions d'euros. Plus d'un euro sur quatre est reversé directement aux communes pour un total de 43,1 millions d'euros. L'attractivité du territoire consacre un peu moins de 20 % des dépenses pour environ 30 millions d'euros. En son sein, l'habitat en progression de 4,5 millions d'euros reste le premier poste de dépenses avec 11,1 millions d'euros. Viennent ensuite l'aménagement du territoire en progression de + 5,1 millions d'euros pour un total de 9,3 millions d'euros, le développement économique pour 6,8 millions d'euros et le tourisme pour 2,3 millions d'euros. Le développement social avec 10,6 millions représente 6,6 % des dépenses globales. En son sein, la politique sportive représente 5,6 millions d'euros, les actions en faveur du développement culturel 2,8 millions d'euros, la cohésion sociale et l'emploi 1,9 million d'euros. Le secours aux personnes représente près de 5 % du total des dépenses pour un montant de 7,5 millions d'euros versés au SDIS.

Après ces éclaircissements à propos des grandes lignes de gestion 2023, je vous propose de voir comment les excédents vont être repris et affectés au budget supplémentaire 2024. Les principales caractéristiques du BS 2024, c'est la reprise et affectation des excédents pour 26,9 millions d'euros, diminution de la participation pour couvrir les besoins de financement 2024. Parmi eux, pour les montants les plus significatifs, on notera la mise aux normes du Centre de Valorisation Energétique de Noyelles-sous-Lens, soit 17,3 millions d'euros, la réduction des recettes d'emprunt pour 6,5 millions d'euros, les acquisitions foncières pour 0,75 million d'euros, des frais d'études, frais divers, compléments de crédits pour 0,75 million d'euros, les subventions aux associations sportives pour 0,5 million d'euros, l'augmentation des frais de contentieux et frais financiers pour 0,2 million d'euros. Les crédits complémentaires pour la réfection des lagunes de Harnes pour 0,2 million d'euros. Voilà donc de manière globale et succincte les principales caractéristiques du budget supplémentaire consolidé. Je vous ai tout passé. Je suis allé jusqu'à la délibération 72.

M. DUPORGE : Il ne s'agissait pas de présenter le budget supplémentaire. Pour ça, le Président pouvait être présent mais ce sera fait et puis nous l'approuverons par la suite. Je vous propose, mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, de procéder au vote groupé, je dis bien si tout le monde en est d'accord, des délibérations de 49 à 64, les CFU et l'affectation des résultats. Pour le budget supplémentaire on va faire revenir le Président, c'est lui qui doit le voter. Je fais simplement les CFU et l'affectation des résultats, mes chers collègues, c'est le pouvoir que j'ai actuellement. Il se limitera à ça Monsieur LA GRANGE. On fera revenir le Président pour les votes des budgets supplémentaires. Si vous en êtes d'accord, est-ce qu'on peut procéder ainsi ? Donc 49 à 64, qui est contre ? Il y en a donc une avec un pouvoir. Très bien. Qui s'abstient ? Qui approuve ? Je vous remercie. Nous pouvons donc faire revenir le Président. Ça a été rapide mais un peu long en même temps parce que Monsieur LA GRANGE a déjà présenté le budget supplémentaire. C'est une bonne chose. Vous n'aurez plus qu'à le faire voter par la suite. Monsieur le Président, j'ai une très bonne nouvelle à vous annoncer. Le Conseil Communautaire, dans sa très grande majorité, à deux voix près, mais il y a toujours quelques contestataires dans une assemblée, on n'y échappe pas et tant mieux d'ailleurs, c'est presque un vote triomphant pour vous Monsieur le Président, puisqu'à la majorité absolue moins 2 voix, ces CFU et les affectations de résultat ont été approuvés. Félicitations à vous !

M. ROBERT : Merci à toutes et tous et c'est aussi le travail des équipes et des services sous la Direction de Madame François et l'ensemble de la Direction Générale qui se sont mobilisés. Comme on le dit à chaque fois mais on voit que c'est un travail important et intense et on n'oublie pas le contexte dans lequel on est depuis 3-4 mois. Une incertitude sur l'avenir et sur ces enjeux-là. Si j'ai bien compris, les délibérations 57 à 64 ont déjà été présentées, votées et adoptées et 65 à 72 présentées ? Donc il reste juste à mettre aux voix les budgets supplémentaires sur un vote groupé ? C'est bien ça ? Donc il me reste à vous demander celles et ceux qui votent pour sur un vote 65 à 72 ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Deux. C'est parfait. Merci beaucoup. C'est adopté. Et la 73 a également été présentée ? Pas du tout. Alors Philippe je te laisse la parole pour la 73.

M. LA GRANGE : La délibération 73 concerne l'ajustement des votes et autorisations d'AP et engagements de crédits de paiement au budget supplémentaire 2024. Il faut voter la création de deux AP de dépense pour un montant de 17 370 042 €. Vous avez le détail sur la délibération. Et de voter la création de deux AP de recettes pour un montant global de 860 477 € dont 50 000 en crédit de paiement 2024. Ensuite, de voter l'annulation de l'AP de dépense suivante pour un montant de 1 557 000 € dont

437 000 € en crédit de paiement 2024 pour Mazingarbe et de voter l'imputation de l'AP de recette suivante pour un montant de 1 557 000 € dont 437 000 € en crédit de paiement 2024.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On finit sur une bonne note. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? La 73 est adoptée. Merci beaucoup à toutes et à tous. Bonne soirée et surtout bonne dernière ligne droite avant les vacances avec, on l'espère, un peu de soleil dans tous les sens du terme.